



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : patrice.brement@snui.fr
http://www.snui.fr
Réf. PB /:2004

Paris, le 30 juin 2004

Domaine : compte rendu de la réunion du 25 juin

Cette réunion avait pour objet de faire le bilan des expérimentations de privatisation des ventes mobilières à LYON et des pôles de compétence supra-départementaux de la gestion du patrimoine privé (GPP) à NANCY et à CLERMONT. Les documents préparatoires en dégagèrent des perspectives sans aucune précision sur les modalités de mise en œuvre.

L'avenir des Domaines en question.

Le SNUI, après avoir rappelé le contexte des attaques subi par l'agent-citoyen (retraite, assurance maladie, ...) et l'agent-fonctionnaire (perte de pouvoir d'achat, gaspilleur selon le Ministre de la Fonction Publique, ...) est intervenu au préalable sur la question qui taraude tous les agents des impôts exerçant des missions domaniales. S'appuyant sur les propos de Mr SARKOZY, le SNUI a demandé quel était l'avenir des missions domaniales à la DGI au-delà du 31 décembre 2005, terme du Contrat de Performance.

En réponse, l'Administration est restée toujours aussi imprécise qu'auparavant. Elle ne le sait pas. Mr ROUSSELET, sous-directeur des affaires foncières et qui présidait la réunion, a ajouté que cette décision ne serait pas prise par lui. Pour le SNUI, il est clair, faisant référence au CTPM du 22 octobre 2002 où le Ministre des Finances d'alors avait qualifié les missions domaniales de périphériques, qu'il revient au dernier arrivé à ce poste d'en prendre la décision. Pour autant, Mr ROUSSELET a tenté de nous rassurer en précisant que lui, s'affranchissait du Contrat de Performance en lançant de nombreux chantiers d'évolution des missions domaniales.

Pour le SNUI, la menace d'un transfert ou d'un démembrement des missions domaniales demeurerait. Cette absence de visibilité pour les agents a conditionné l'intervention du SNUI pour les sujets à l'ordre du jour.

Dernière minute : la réponse à cette question nous est parvenue 3 jours plus tard lors du CTPM du 28 juin. Le Ministre des Finances a annoncé qu'il allait poursuivre deux priorités pour les missions de la DGI : Poursuivre les orientations de son prédécesseur avec la mise en place de l'interlocuteur fiscal unique, des professionnels avec la généralisation de la réforme CDI/recette, des particuliers avec le rapprochement CDI-CDIF, et pour les missions non-fiscales, les moderniser, les rationaliser et les informatiser pour faire des économies de productivité. Si le SNUI peut être satisfait du maintien des missions notamment domaniales à la DGI, il ne peut partager l'objectif des évolutions de ces missions dans le seul but de supprimer des emplois.

Privatisation des ventes mobilières à LYON : un retour à la raison

En fait, plus que le bilan, l'administration y a greffé deux autres sujets : transfert des ventes dites prestigieuses au « privé », suppression du Bulletin Officiel d'Annonces des Domaines (BOAD) effectué par la Direction Nationale d'Interventions Domaniales (DNID).

- Bilan de l'expérimentation de privatisation.

Cette expérimentation s'avérant aux yeux de l'Administration un échec, il sera créé un Commissariat aux Ventes (CAV) à LYON géré par la DNID. Si l'administration affiche une « page tournée » le 1^{er} septembre 2004, ce nouveau CAV ne prendra effet au mieux qu'à la fin de cette année, la DNID n'étant pas prête à ce jour à l'accueillir (recherche de locaux, de personnels,...).

Le SNUI, qui avait dénoncé le gaspillage financier et humain de cette expérimentation, ne peut que se réjouir de ce retour à la raison. Par ailleurs, sur la base des éléments transmis aux

organisation syndicales, la comparaison des pratiques entre le « privé » et le « public » montre toute la compétence, le professionnalisme et le sens du service à l'utilisateur (administrations locales et nationales) dont font preuve les agents des CAV. Le SNUI a demandé à l'Administration qu'elle en fasse une large publicité tant en interne qu'en externe à la DGI. Elle doit revaloriser le rôle des services de l'Etat et notamment de ces services en réponse aux différentes « agressions » distillées à l'opinion publique. Le SNUI a ajouté, toujours sur la base des éléments fournis, que des améliorations sont possibles en créant plus de CAV et d'emplois.

- Transfert des ventes dites « prestigieuses » :

Ces ventes concerneraient des lots exceptionnels tels des toiles de peintres renommés, des bijoux et objets exceptionnels. L'administration considère que les sociétés de commissaires priseurs (comme le groupe DROUOT) sont mieux armées (en disposant d'un réseau d'experts et de clients) et peuvent permettre de mieux vendre l'objet en question au bénéfice autant de la DGI qu'au service livrancier (bénéficiaire final du produit de vente).

Le SNUI s'est opposé à cette orientation en précisant que ce transfert confiait au « privé » ce qu'il y a de plus « juteux » et laissait aux fonctionnaires (les CAV) « les basses besognes », confirmant ainsi qu'un fonctionnaire rapporte peu. Par ailleurs, le SNUI, attaché au service public que constituent les ventes mobilières, a dénoncé que ces ventes seraient réservées à quelques privilégiés alors qu'elles devraient être destinées à un public le plus large possible.

- Suppression du BOAD

L'administration estime que l'édition du BOAD est trop coûteuse (résultat déficitaire de cette édition, hors coûts salariaux). Elle la remplacerait par une publicité sur internet.

Le SNUI s'est insurgé contre cette suppression. Il a argumenté son intervention sur la base du document préparatoire mensonger sur deux points. Tout d'abord sur le plan financier, le SNUI détenait en sa possession un document qui précisait non pas un résultat déficitaire mais un résultat bénéficiaire, toujours hors coût salariaux. Ensuite, le site web de la DNID n'est pas encore prêt (contrairement à ce qu'affirme le document préparatoire) pour cette évolution puisque un appel a récemment été effectué à une société privée pour sa faisabilité. Par ailleurs, le SNUI a ajouté que le BOAD constitue un support qui répond aux besoins des usagers puisqu'il a vu son nombre d'abonnements augmenté de 4.3 % en 5 mois (soit une progression de près de 10 % en rythme annuel !). Il constitue aussi le support essentiel des CAV qui voit dans sa suppression, la mort des ventes mobilières à la DGI à moyen terme. Le SNUI a demandé instamment le retrait de cette perspective et l'administration, troublée, a répondu qu'elle se donnait un temps de réflexion (cette suppression semblait pourtant entérinée).

Bilan des pôles de compétences GPP : vers la généralisation

L'administration, après un résultat qu'elle estime positif, prévoit la généralisation de la gestion du patrimoine privé à un niveau supra départemental au 01 09 2005 sans qu'aucune modalité de mise en œuvre ne soit précisée dans le dossier préparatoire.

En l'absence de toute visibilité sur l'avenir des missions domaniales, le SNUI a prôné le « statu quo » sur ce sujet.

Pour le SNUI, le bilan ne pouvait être que positif vu les moyens disproportionnés dont ont bénéficié ces pôles de compétences au regard des départements (même si à CLERMONT, l'insuffisance d'intérêt qu'a pu y porter la DSF a posé des difficultés). Il a ajouté aussi que tous les agents, dans les départements comme dans les pôles de compétences, portent un intérêt majeur à cette mission. Ces éléments se rajoutant à l'absence de visibilité, le SNUI a rejeté toute création de nouveaux pôles de compétences GPP. Il a demandé le maintien des 2 pôles constitués et a réclamé une priorité absolue sur leur poste pour les agents concernés.

L'administration confirme son orientation (appuyée par ailleurs par les propos du Ministre lors du CTPM du 28 juin 2004). Le SNUI a réclamé la tenue d'une réunion sur ce point qui devrait se dérouler à l'automne.

Malgré les bonnes nouvelles que constitue l'arrêt de la privatisation et des perspectives plus lointaines de l'avenir des Domaines, le SNUI ne peut que combattre des évolutions qui s'inscrivent uniquement dans un objectif de suppressions d'emplois. Le rôle de l'Etat, reconnu par les usagers, peut être revalorisé avec plus de moyens. Par ailleurs, le SNUI, comme toujours, veillera à ce que les agents ne soient pas encore les victimes de ces évolutions. Mr SARKOZY n'a-t-il pas dit que « changer n'est pas une punition » (discours du CTPM du 15 juin) ?